

Dossier de définition de la profession

Accompagnateur de randonnée Accompagnatrice de randonnée

Documents de référence :

Caractéristiques du processus.....	page 2
❶ Tableau des compétences professionnelles	pages 3 – 5
Annexe au tableau.....	page 6
❷ Profil professionnel	page 7
❸ Fiches Domaines de compétences A – G	pages 8 – 21
→ Profil de qualification	
Déroulement du projet	page 22
Groupe de travail	
Propositions :	Titres Organisme responsable Forme de l'examen fédéral



Caractéristiques du processus

Le but du processus est d'obtenir **une description de la profession** :

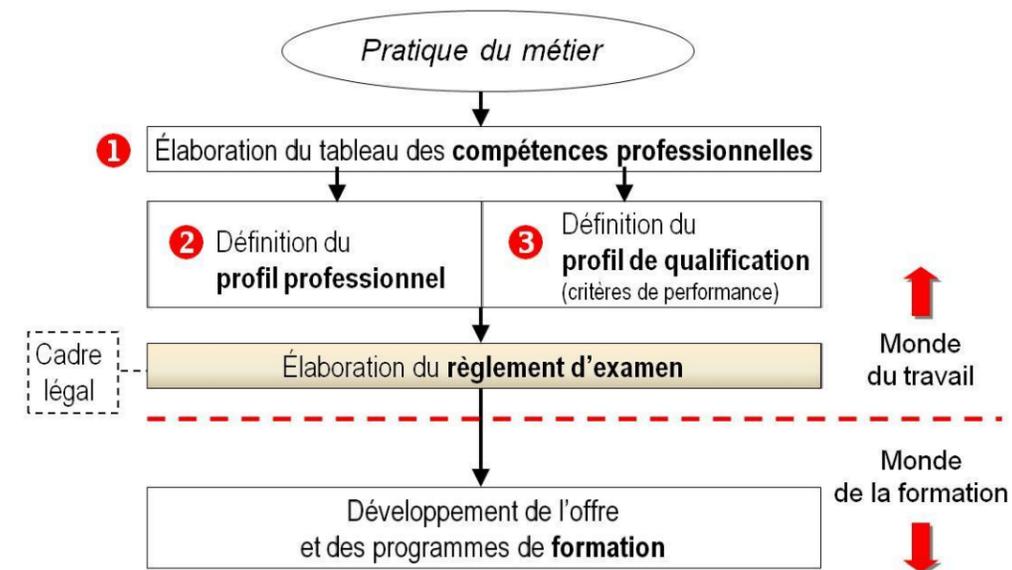
- qui soit le reflet des besoins du marché du travail (actuels et prévisionnels) en termes de compétences professionnelles et personnelles / sociales,
- qui soit précise, succincte, compréhensible pour tous
- qui soit le reflet d'un consensus des professionnels (experts-praticiens), dans un délai et à un coût raisonnables
- qui établisse le standard minimal de la profession (niveau de qualification requis)
- qui puisse être périodiquement maintenue à jour de façon simple et concertée
- à laquelle la profession (la « corporation », les organisations du monde du travail) puisse s'identifier, et ainsi s'approprier la description.

Étapes

- 1** 7-8 mai 2007 : Analyse 25 juin 2007 : Révision 9 octobre 2007 : Atelier GIP
Un inventaire exhaustif des activités professionnelles, fait par un groupe d'experts praticiens, a débouché sur un premier document : le tableau des compétences professionnelles (davantage de détails relatifs à cette étape se trouvent au dos du tableau dans ce dossier).
- 2** et **3** Dès mars 2008 : Ingénierie de la formation
Un groupe de travail a été formé (voir ci-contre) pour développer en parallèle le profil professionnel et les fiches « domaine de compétences » en vue de la définition du profil de qualification (constitué par l'ensemble des critères de performance définis dans les fiches).

Ces 3 documents de référence – tableau des compétences professionnelles, profil professionnel et profil de qualification – permettent ensuite à l'organisme responsable de concevoir un règlement pour un examen professionnel. Les candidat(e)s ayant réussi l'examen reçoivent le brevet fédéral.

D'autre part, ces documents de référence fournissent aux prestataires de formation les informations nécessaires pour développer une offre de formation en vue de préparer les candidat(e)s à l'examen fédéral.



Déroulement du projet

En accord avec les associations participantes, ce projet a revêtu un **caractère pilote** qui a permis de tester le processus, les méthodes et les instruments, affinés au fur et à mesure de la progression.

Groupe de travail

- ❖ Armin Christen (chef de projet), Association Suisse des Accompagnateurs en Montagne ASAM
- ❖ Pierre Gigon, Association pour la Formation de Guide-Interprète du Patrimoine AFGIP
- ❖ Andy Niedermann, Bündner Wanderleiter Verband BWL
- ❖ Adolf Schlunegger, Schweizer Bergführerverband SBV
- ❖ Bertrand Gentizon, Association Suisse des Guides de Montagne ASGM
- ❖ Roland Bachmann (consultant indépendant) a conseillé et appuyé le groupe de travail.

Au niveau de l'Office Fédéral de la Formation professionnelle et de la Technologie OFFT :

- ❖ Patrick Leu a proposé la méthode, les instruments de travail, et a accompagné le groupe,
- ❖ Clo Gregori a dirigé le processus pour le développement d'un règlement d'examen professionnel.

Le travail dans les ateliers a été réalisé principalement en français, les documents ont été traduits au fur et à mesure en allemand. Une version italienne est également prévue.

Le résultat atteint par le groupe de travail – c'est à dire les documents définissant le Profil professionnel et le Profil de qualification – est entièrement basé sur le tableau des compétences professionnelles. Quelques propositions pour perfectionner le contenu du tableau seront soumises aux associations concernées.

Le groupe de travail s'est réuni au total environ **40 heures**, en général par séances d'une journée.

Note : En tenant compte du caractère pilote de ce projet, la durée de l'ensemble d'un tel processus devrait être par la suite largement inférieure (environ de moitié). Ceci notamment dans le cas où l'organisme responsable est clairement établi dès le début et que les aspects « politiques » inter-associations ne nécessitent pas de discussion.

Titres proposés

- **Wanderleiter / Wanderleiterin**
- **Accompagnateur / Accompagnatrice de randonnée**
- **Accompagnatore / Accompagnatrice di escursionismo**
- **Hiking Leader** (titre recommandé)

Les titres en allemand, français et italien mentionnés dans le règlement d'examen sont protégés au niveau fédéral. Le titre en anglais n'est pas protégé, il est recommandé. Il peut être utilisé dans un contexte international.

Associations membres de l'organisme responsable :

- ▶ Association Suisse des Accompagnateurs en Montagne ASAM
- ▶ Association Suisse des Guides-Interprète du Patrimoine ASGIP
- ▶ Bündner Wanderleiter Verband BWL
- ▶ Schweizer Wanderwege SAW
- ▶ Association Suisse des Guides de Montagne ASGM
- ▶ Associazione Guide OTM (Operatori Turistici di Montagna)

D'autres associations peuvent également participer à titre consultatif aux travaux de l'organisme responsable.

Pour l'**élaboration du règlement de l'examen fédéral**, le groupe de travail propose une forme d'examen de type « classique ».